

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2020
DU CONCESSIONNAIRE DE SERVICE PUBLIC LEONORD**
(Boulevard périphérique Nord de Lyon (BPNL))

CONTEXTE

Le BPNL (Boulevard périphérique nord lyonnais) est un itinéraire à péage construit entre 1993 et 1997. L'objet du contrat actuel est la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité (suite à la catastrophe du Mont-Blanc en 1999), ainsi que l'exploitation du BPNL. Il s'agit d'un marché de partenariat conclu en 2015, pour une durée de 20 ans, avec la société LEONORD, filiale de la SANEF (autoroutier) et du groupe FAYAT (constructeur).

Depuis avril 2018, les travaux de sécurisation des tunnels étant terminés, le principal enjeu est l'exploitation de l'ouvrage et son entretien-maintenance. Un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a eu lieu sur ce contrat en début d'année 2020 : celui-ci aborde notamment le sujet du choix du mode de gestion et il se félicite du bon achèvement des travaux et de la maîtrise du calendrier et des coûts par l'opérateur choisi.

En raison de la crise sanitaire de la Covid, le trafic de l'année 2020 a subi une forte baisse (-16%), par rapport à 2019, notamment sur les mois de mars, avril et mai, période de 1^{er} confinement. Des mesures exceptionnelles ont été prises envers les abonnés : exonération du paiement de l'abonnement pour mai 2020 ; dérogation aux conditions générales de ventes (CGV) pour résilier plus facilement un abonnement ; gel des résiliations d'office pour « non utilisation de l'ouvrage ».

En 2020, le prestataire Leonord a respecté les trois indicateurs principaux de performance, à savoir le délai moyen d'intervention après incident (DMI : 272 sec) ; le taux de fraude soit le nombre de passages sans transaction de paiement (TDF : 0,103 %) ; l'attente moyenne au péage, indicateur de fluidité du trafic (AMP : 16 sec). La Métropole a versé au partenaire 19,1 M€ de redevances (ou loyers) et perçu 32,3 M€ de recettes de péage.

AVIS DE LA COMMISSION

La CCSPL prend acte du rapport annuel du partenaire, et, après son examen formule les remarques / propositions suivantes :

La CCSPL souligne les aspects critiques et les aspects positifs du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) et ses deux préconisations principales (suivi analytique des recettes et des dépenses et stratégie tarifaire tenant compte des objectifs du plan de déplacements urbains), malgré un taux de rendement interne estimé par la CRC comme étant « élevé », par rapport à la prise de risque du Partenaire.

La Commission note toutefois que le coût des travaux et leur délai de réalisation (achèvement en avril 2018) ont bien été tenus.

La CCSPL soulève la question de la congestion en sortie du tunnel aux portes de Vaise (sens Ouest-Est) et du Valvert (sens Est-Ouest), qu'elle trouve amplifiée depuis les travaux de sécurisation; la Commission rappelle que ces congestions dans le tunnel de la Duchère existaient déjà avant les travaux de sécurisation et étaient même à l'origine du nouveau système de ventilation et d'extraction des fumées de ce tunnel. La CCSPL souligne par ailleurs la difficulté de résoudre l'équation entre deux systèmes de circulation : une circulation de distribution (dans le BPNL) qui débouche sur une trame de circulation urbaine (avec des carrefours à feux et des voies plus réduites).

La CCSPL souhaiterait que dans un futur avenant, puisse être étudiée la question du « verdissement » de l'ouvrage et d'un encorbellement vélo au niveau du viaduc sur le Rhône, ce qui permettrait de relier Caluire/Rillieux à Villeurbanne Est.